ASSEMBLÉE NATIONALE

Stéphane PEU
Député 2e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

Permanence parlementaire

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

01 41 68 21 89

contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

Stéphane Peu
Stephane1peu
Stéphane Peu
stephanepeu
stephanepeu.fr

« Face à la suroccupation record, les effectifs du personnel doivent être renforcés »

Monsieur le député Stéphane PEU interroge Monsieur le ministre de la Justice **sur les effectifs du personnel affectés à la maison d'arrêt de Villepinte en Seine-Saint-Denis**.

Monsieur le député s'est rendu le 16 février dernier à la maison d'arrêt de Villepinte pour observer et échanger sur les conditions de travail des personnels et les conditions de détention des écroués.

Cette maison d'arrêt de la Seine-Saint-Denis a été mise en service en 1991. **Prévue à l'origine pour 582 détenus** (majeurs et mineurs), **elle accueille au 16 février 2024 près de 1060 hommes**, dont 33 mineurs, prévenus (60%) et condamnés (40%) soit un **taux d'occupation de plus de 190 %**. Il s'agit donc de l'établissement pénitentiaire le plus surencombré de toute l'Île-de-France.

Cette suroccupation contraint des aménagements de toutes les cellules (à l'exception des quartiers dédiés aux mineurs et aux profils dangereux ou nécessitant un isolement). Ainsi, toutes les cellules individuelles ont été doublées et les cellules doubles ont été triplées.

Ces conditions de détention ont un impact fort sur le climat même si la violence dans l'établissement est en nette diminution depuis 2017 notamment en raison de la prise en charge accrues des détenus.

Une prise en charge salutaire évidemment mais qui a un fort impact sur les conditions de travail des agents pénitentiaires, en particulier des surveillants. Or, depuis **la mise en service de l'établissement et en dépit de la suroccupation les effectifs du personnel** n'a pas évolué.

Ainsi, 250 personnels y sont affectés dont 185 surveillants.

Les représentants du personnel rencontrés par Monsieur le député sont unanimes : les conditions de travail sont éprouvantes et engendrent de ce fait des absences importantes qui pèsent sur le personnel régulièrement

NOUVELLE UNION POPULAIRE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Stéphane PEU
Député 2e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

Permanence parlementaire

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

01 41 68 21 89

contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

Stéphane Peu
Stephane1peu
Stéphane Peu
stephanepeu
stephanepeu.fr

rappelés sur leurs jours de repos et contraints à la réalisation d'heures supplémentaires.

Si naturellement, ce surcroît de travail s'accompagne de mesures financières, **l'épuisement est global**.

Les représentants insistent donc sur **l'impérieuse nécessité de procéder à une augmentation de leurs effectifs en cohérence avec le taux d'occupation de l'établissement et les projets à l'œuvre**.

Monsieur le député est convaincu par la nécessité d'augmenter les effectifs du personnel affectés dans cette maison d'arrêt au regard de la suroccupation et de l'engagement des agents.

Monsieur le député souhaite donc connaître l'avis de Monsieur le ministre de la Justice sur cette demande de réévaluation des effectifs.

NOUVELLE UNION POPULAIRE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE